

Conforme au décret n°2014-890 du 1<sup>er</sup> août 2014 pris en application de l'article 5 de loi n°89-462 du 6 juillet 1989  
Tarifs en vigueur au 01/01/2019

Honoraires de location - Part locataire et propriétaire – Baux d'habitation		
SUPERFICIE DES LOGEMENTS	HONORAIRES LOI ALUR	FORFAIT REGIE DUPRONT *
De 0 m <sup>2</sup> à 50 m <sup>2</sup>	Entre 0 € et 550 €	- Visite, constitution du dossier, rédaction du bail : 8.00 €/m <sup>2</sup> - Etat des lieux entrant : 3.00 €/m <sup>2</sup>
De 51 m <sup>2</sup> à 70 m <sup>2</sup>	Entre 561 € et 770 €	Forfait de 550 € TTC
De 71 m <sup>2</sup> à 90 m <sup>2</sup>	Entre 781 € et 990 €	Forfait de 650 € TTC
Supérieur à 91 m <sup>2</sup>	A partir de 1001 €	Forfait de 750 € TTC
Honoraires de location - Part locataire et propriétaire – Autres baux		
/	/	Un mois de loyer charges et taxes comprises

\*Il comprend la visite, constitution du dossier, rédaction du bail et l'état des lieux entrant.

Taux de gestion à la charge du propriétaire 6.00 % HT soit 7,20 % TTC.

Rémunération au forfait pour les prestations variables non incluses dans le forfait à la charge du propriétaire			
Prestations	HT	TVA**	TTC
Aide à la déclaration	45.83	9.17	55.00
Remise du dossier à l'huissier/assurance + suivi	100.00	20.00	120.00
Frais de copies à l'unité	0.23	0.05	0.28
Frais de copies recto/verso à l'unité	0.30	0.06	0.36
Tirage des documents couleur à l'unité	0.41	0.08	0.49
Frais administratifs/Lot	10.42	2.08	12.50
Assurance Loyers Impayés avec ou sans vacances locatives			3.20 à 5.10%
Gestion Assurance Loyers Impayés / quittancement			0.30%
Virement exceptionnel	6.69	1.34	8.03
Vacation pendant heures ouvrables***	50.00	10.00	60.00
Vacation Représentation à l'Assemblée Générale ou tout autre organisme	50.00	10.00	60.00
Déclaration de sinistre	25.00	5.00	30.00
Suivi dossier sinistre (Vacation par heure***)	50.00	10.00	60.00
Renouvellement bail commercial : Loyer inférieur à 6000.00 Euros annuel CC et TTC (Forfait)	250.00	50.00	300.00
Renouvellement bail commercial : Loyer supérieur à 6000.00 Euros annuel CC et TTC	4.17 %	0.83 %	5.00 %
Rémunération au forfait pour les prestations variables à la charge du locataire			
Avenant au bail	58.33	11.67	70.00
Frais de rejet de prélèvement	10.00	2.00	12.00
Frais de rejet de chèque	12.50	2.50	15.00

\*\*Le taux de TVA appliqué sera celui en vigueur, le montant TTC évoluera en fonction du taux de TVA

\*\*\* Heures ouvrables du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h, le samedi sur RDV

Les honoraires définis ci-dessus sont susceptibles d'être révisés chaque année.



[www.dupront-immobilier.com](http://www.dupront-immobilier.com)

SARL REGIE DUPRONT - 31 Avenue Alsace Lorraine 38300 BOURGOIN-JALLIEU

Garantie par Groupement Français de Caution - 122 Route de Chartreuse 38700 CORENC

R.C.S. Bourg en Bresse 2007 B977 - Siret 500 224 076 000333

Carte professionnelle gestion immobilière n°386

Tél : 04.74.93.12.76

Fax : 04.37.03.15.09

Email : [regiedupront@gmail.com](mailto:regiedupront@gmail.com)

